

Procès-verbal

Membres de la CFVU présents

Vice-Présidente CFVU

- KERBRAT-RUELLAN Catherine

Collège A

- CARIN Muriel
- LE GALL Sébastien
- LOULOU Tahar
- MICHAUD Marie-Christine

Collège B

- GUILLET Laurent
- RENEAU Raphaël

Collège des BIATSS

- CHAUVIN Noluenn
- MARZIN Gwendoline

Collège des usagers

- DOS ANJOS Inès
- LEGROS Valentin
- LEROUTIER Cécile
- LETORT Corentin
- MITRECE Lou-Ann
- POULAIN Thomas
- DRAGO Mathéo
- KERNEN Joséphine
- LAJOUX Clément

Collège des personnalités extérieures

- GINET Christophe

Membres de la CFVU représentés

Collège A

- GIBET Sylvie donne procuration à MICHAUD Marie-Christine
- LOTTI Brigitte donne procuration à RENEAU Raphaël

Collège B

- LIMOUSIN Éric donne procuration à MICHAUD Marie-Christine
- MOREL Gaël donne procuration à LOULOU Tahar
- SURGET Damien donne procuration à LOULOU Tahar

Collège des BIATSS

- PLEYBER Olivier donne procuration à CHAUVIN Noluenn

Collège des usagers

- BERNARD Charlotte donne procuration à LEROUTIER Cécile
- PASGRIMAUD Victor donne procuration à LEROUTIER Cécile

Collège des personnalités extérieures

- JESTIN Dominique donne procuration à KERBRAT-RUELLAN Catherine
- BOEDEC Claire donne procuration à KERBRAT-RUELLAN Catherine

Directeurs.trices de composantes

- JARDIN Marie-Laure, IAE
- DANIEL Laurent, UFR LLSHS
- LAMBLIN GOURDIN Anne-Sophie, UFR DSP
- LEROUX Elena, ENSIBS
- TRIPOTEAU Xavier, IUT de Vannes

Invités présents

- TISSIER Stéphanie, Vice-présidente Formation professionnelle et entrepreneuriat étudiant
- ELAIN Anne, Vice-présidente Santé, égalité, diversité, inclusion
- BREYAUULT Laurence, Directrice de l'enseignement
- GOUROND EVEN Dorothee, Responsable du pôle service au public à la BU
- GREGOIRE Angéline, Directrice du SPOT
- HABRANT Marie-Laure, Chargée des affaires administratives et financières de la direction de l'enseignement
- LE GALL Delphine, Directrice Culture et Vie des Campus
- LE MOING Anne-Sophie, Responsable scolarité centrale
- SALLIC Claire, Directrice de la vie étudiante et des campus
- VARY Morgane, Chargée du suivi des affaires administratives et financières à la DVEC



Ordre du jour

I. Actualités	3
II. Informations.....	4
III. Approbations	5
3.1 Validation du PV des CFVU du 13/06/2024 et 16/07/2024.....	5
3.2 Modalités de contrôle des connaissances des formations organisées par les 7 composantes de l'UBS (SSI, LLSHS, DSP, IAE, IUT Lorient-Pontivy, IUT Vannes, ENSIBS) et les services (scolarité centrale, SFPA, centre de langues) pour l'année universitaire 2024-25.....	5
3.3 Modalités de contrôle des connaissances des formations de l'UBS ouvertes avec des partenaires pour l'année universitaire 2024-25	6
3.4 Modalités de contrôle des connaissances des formations organisées par les 7 composantes de l'UBS (SSI, LLSHS, DSP, IAE, IUT Lorient-Pontivy, IUT Vannes, ENSIBS) et les services (scolarité centrale, SFPA, centre de langues) pour l'année universitaire 2024-25.....	6
3.5 Application de la procédure de valorisation de l'engagement dans les composantes IUT de Vannes et LLSHS à compter de l'année universitaire 2024-25	7
IV. Avis.....	8
4.1. DSP : demande d'accréditation d'une licence professionnelle mention « Activités juridiques : métiers du droit privé » à compter de l'année universitaire 2025-26.....	8
4.2. IUT Lorient-Pontivy : demande d'accréditation d'une licence professionnelle mention « Maintenance et technologie : Systèmes Pluri-techniques » parcours Ingénierie et Maintenance des Systèmes Automatisés (IMSA) à compter de l'année universitaire 2025-26 à Ploërmel	9
4.3 Faculté DSP et IAE : Diplômes universitaires ouverts en partenariat.....	9
4.4 ENSIBS : Tarif pour le 2ème passage de la certification Le Robert pour l'année universitaire 2024-25	10
4.5 Réinscription des élèves-ingénieurs en 5ème année à titre gracieux pour pouvoir finaliser leurs études	10
V. Questions diverses	11

Direction de l'Enseignement

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



La vice-présidente ouvre la séance à 9h30.

Annonce est faite des membres présents ainsi que des procurations.

Catherine KERBRAT-RUELLAN propose aux membres de la CFVU et invités de se présenter rapidement.

I. Actualités

- **Vice-présidences en lien avec la CFVU**

Catherine KERBRAT-RUELLAN détaille la liste des vice-président.es qui interviendront régulièrement en CFVU :

- Alexis BAZIRE - Vice-président « Formations en santé »
- Morag CHAMPY-MC LEAN - Vice-Présidente chargée de l'internationalisation
- Christine CHAUVIN - Vice-Présidente chargée de l'université européenne
- Anne ELAIN - Vice-présidente « Santé, égalité, diversité, inclusion »
- Gabriel HARDY - Vice-président Vie de Campus, sport, culture et engagement
- Stéphanie TISSIER - Vice-présidente « Formation professionnelle et entrepreneuriat étudiant » et Vice-présidente Fondation

Par ailleurs, 2 vice-président.es étudiant.es seront élu.es le 17 octobre 2024 par le Conseil académique plénier.

Anne ELAIN rappelle qu'elle était déjà vice-présidente à la vie de campus lors des deux dernières années, en charge de la santé, du handicap et de la politique documentaire. Elle va donc poursuivre un certain nombre de ses missions. Sur le champ de la santé, elle évoque la réforme des services de santé étudiants. L'ancien pôle étudiant santé prévention handicap a été scindé en un service de santé étudiant (SSE) dirigé par un médecin directeur et le pôle social handicap. Les actions prioritaires portent sur la santé mentale des étudiants, la santé sexuelle, la lutte contre les addictions et les conduites à risque et la promotion de l'axe sport-santé. En matière de politique sociale, elle représente la Présidente au Conseil d'administration du CROUS Bretagne et dans les commissions sociales d'attribution des bourses et des aides d'urgence, les commissions logement et les commissions restauration. Concernant l'égalité, il faut savoir que l'établissement a mis en œuvre un plan d'égalité professionnelle et l'idée est de promouvoir la richesse de la diversité pour la communauté au travers d'une politique intégrée. Elle évoque également un renforcement du dispositif de lutte contre toutes les formes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexuels et sexistes. Enfin, sur le champ de l'inclusion, Anne ELAIN va continuer à porter le schéma directeur du handicap, avec des actions plus ciblées sur l'accessibilité bâlimentaire, pédagogique et numérique.

Stéphanie TISSIER explique qu'il s'agit de poursuivre le soutien et le développement de l'alternance au sein des formations. Il existe certaines inquiétudes à ce propos au niveau national et l'idée sera de diversifier les formats de formation pour accueillir des publics plus larges, comme le public salarié, dans l'objectif de consolider le modèle économique de l'UBS. Il faut faire en sorte que l'Université apparaisse comme incontournable pour les entreprises du territoire par la présence à un certain nombre d'événements et l'adaptation des formations aux besoins du territoire. Enfin, en termes d'entrepreneuriat étudiant, l'objectif est de continuer à s'inscrire dans les dispositifs existants et d'axer la réflexion sur l'entrepreneuriat des doctorants. La Fondation doit aussi être mieux appréhendée par l'ensemble de la communauté.

- **Point sur les effectifs**

Catherine KERBRAT-RUELLAN remercie Anne-Sophie LE MOING qui a travaillé sur l'évolution du nombre d'étudiants entre les rentrées 2023 et 2024. L'UBS compte 600 étudiants de plus que l'an passé à la même date et 95 étudiants de plus qu'au 15 janvier 2024. Le nombre d'alternants est stable avec plus de 1 600 alternants en cette rentrée 2024, Le taux de boursiers est de 26 % toutes formations confondues mais passe à 34 % pour les étudiants en formation initiale. L'UBS accueille 1 017 étudiants étrangers (+224 par rapport à la rentrée 2023) dont 928 extra-communautaires. Au total, des étudiants de 108 nationalités différentes sont présents à l'UBS. Ces chiffres montrent que l'UBS est attractive à l'international mais ce n'est pas sans poser des difficultés pour ces étudiants étrangers. Certaines nouvelles formations ont déjà trouvé leur public contrairement à d'autres mais il faut aussi leur donner du temps pour attirer des étudiants.

Noluenn CHAUVIN aimerait savoir si les doctorants sont compris dans ces chiffres.

Anne-Sophie LE MOING confirme qu'ils sont bien comptabilisés, avec environ 180 doctorants présents à l'UBS chaque année.

- **Plateforme Mon Master**

Catherine KERBRAT-RUELLAN rappelle que la plateforme Mon Master permet de sélectionner les étudiants à l'entrée des masters. L'UBS proposait 914 places en M1 sur le site Mon Master pour la rentrée 2024 pour un total de 39 parcours de master. 9 050 candidatures ont été reçues contre 8 018 en 2023 et 3 847 en 2022. 3 033 candidats ont été classés par les équipes pédagogiques, soit plus d'un candidat sur trois. 621 places ont été pourvues (hors redoublants ou recrutement



en reprise d'études) contre 651 l'an passé et il reste encore 72 candidats en recherche d'un contrat d'alternance. À noter que 71 candidats qui ont confirmé ne se sont pas inscrits à ce jour et ne se sont pas désistés de la plateforme. Le taux de pression (nombre de candidats/nombre de places) est très variable selon les formations puisqu'il va de 0,6 à 49,6 candidats/place. Le parcours le plus prisé de l'UBS a ainsi attiré 530 étudiants. Le rectorat de Rennes a indiqué que les places restées libres dans les masters seraient attribuées aux étudiants ayant effectué une saisine même si la commission pédagogique avait donné un avis négatif. Catherine KERBRAT-RUELLAN a dit au rectorat que les collègues avaient le sentiment d'avoir travaillé pour rien. Certains étudiants vont aussi entrer en master alors que la formation a débuté depuis un mois, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes.

Anne-Sophie LE MOING précise que les étudiants que l'UBS doit obligatoirement accueillir suite à la demande du rectorat sont des étudiants de l'UBS.

Marie-Christine MICHAUD souhaite savoir si un master doit nécessairement ouvrir lorsqu'il n'y a qu'un ou deux étudiants inscrits.

Catherine KERBRAT-RUELLAN explique que la formation doit ouvrir même si les effectifs sont faibles, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Xavier TRIPOTEAU souligne qu'il existe une option « est-ce que la formation est susceptible de ne pas ouvrir ? » sur Parcoursup (mais pas sur Mon Master) et qu'il est possible d'activer. Cette option permet de prévenir le candidat.

Laurent DANIEL aimerait savoir si les effectifs sont appréciés à l'échelle du parcours ou de la mention.

Catherine KERBRAT-RUELLAN prend bonne note de cette question et y répondra ultérieurement. En tout état de cause, il n'est pas possible de fermer la formation.

- **Welcome Deiz**

Catherine KERBRAT-RUELLAN annonce que 2 000 étudiants ont participé aux Welcome Deiz sur les sites de Lorient et Vannes, et des étudiants de Pontivy ont pu assister à cet événement. Les étudiants étaient globalement satisfaits de la présentation des associations, de la présentation des services, de la présence d'une brocante, d'une friperie, d'un bar, etc. Ils souhaiteraient un nombre plus important de repas, une meilleure distribution et une journée complète d'activités et d'accueil. Les Welcome Deiz sont organisés par les vice-président.es étudiant.es, le service communication de l'UBS et la direction de la vie étudiante et des campus. Son financement provient du Fonds Social de Développement des Initiatives Etudiants (FSDIE), à hauteur de 15 000 €. Il est important que les nouveaux étudiants prennent conscience des services qui sont à leur disposition au sein de l'UBS (santé, social, sport, culture, engagement, orientation, information...). Il faudra sans doute revoir les espaces d'accueil sur chaque site. Les services ont aussi constaté que les étudiants étrangers étaient en demande d'accompagnement de toutes sortes (social, financier, santé...).

- **Enquête réussite**

Catherine KERBRAT-RUELLAN tient à remercier l'ensemble des équipes pédagogiques qui ont été véritablement investies dans la construction de cette enquête. Des étudiants ont testé l'enquête pour savoir si les questions posées étaient compréhensibles. L'enquête sera officiellement lancée lundi prochain et chaque étudiant de L1 va recevoir sur son mail UBS un lien pour répondre à l'enquête qui aura lieu en trois temps (octobre / janvier / juin). L'objectif est d'identifier les évolutions chez les étudiants de première année au cours d'une année universitaire et de proposer des dispositifs qui permettront de pallier les éventuelles difficultés rencontrées. Un étudiant réussit en effet sur le plan académique s'il ne rencontre pas de difficultés par ailleurs.

II. Informations

Catherine KERBRAT-RUELLAN détaille le calendrier des CFVU pour l'année 2024-2025 :

- Jeudi 26 septembre 2024 à 14h – Lorient
- Jeudi 5 décembre 2024 à 14h – Vannes
- Jeudi 13 février 2025 à 14h – Lorient
- Jeudi 3 avril 2025 à 14h – Vannes
- Jeudi 12 juin 2025 à 14h - Lorient

Par ailleurs, un planning général des points qui devraient être abordés lors de ces CFVU a été élaboré pour que les membres puissent s'organiser en amont.

Laurence BREYAU confirme que cette organisation est travaillée et enrichie chaque année. Traditionnellement, le calendrier suit les obligations réglementaires. La CFVU du mois de décembre est notamment consacrée au vote des capacités d'accueil dans toutes les formations. L'idée est de faire voter en même temps l'offre de formation en mention et en parcours pour que les intitulés de formation qui apparaissent sur Parcoursup et Mon Master soient stabilisés. La CFVU du mois de février est notamment consacrée aux tarifications. En avril, il s'agira d'examiner les maquettes des nouvelles

Direction de l'Enseignement

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



formations. Enfin, en juin, l'idée serait de connaître l'offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027 pour mieux la piloter. Elle rappelle aussi que les modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC) doivent être votées au plus tard un mois après la rentrée universitaire mais elle souhaitait avancer le calendrier pour qu'elles soient votées durant la CFVU de juin plutôt qu'en septembre.

Catherine KERBRAT-RUELLAN précise qu'il faudra passer, à terme, aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC).

Raphaël RENEAU signale que les équipes ont aussi besoin de temps pour trouver les intervenants qui assureront les enseignements, d'où des MCC qui peuvent remonter tardivement.

Catherine KERBRAT-RUELLAN indique que certaines universités arrivent à les faire voter avant la fin de l'année universitaire. Elle propose de revenir sur ce point un peu plus tard.

III. Approbations

3.1 Validation du PV des CFVU du 13/06/2024 et 16/07/2024

Il est procédé au vote.

Décompte des votes :			
Membres en exercice :	31	Pour :	27
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	10	Abstentions :	0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité les procès-verbaux de la CFVU du 13 juin 2024 et du 16 juillet 2024.

Délibération n° 52-2024

3.2 Modalités de contrôle des connaissances des formations organisées par les 7 composantes de l'UBS (SSI, LLSHS, DSP, IAE, IUT Lorient-Pontivy, IUT Vannes, ENSIBS) et les services (scolarité centrale, SFPA, centre de langues) pour l'année universitaire 2024-25

Catherine KERBRAT-RUELLAN rappelle que les MCC sont votées dans les composantes avant transmission à la scolarité centrale et vote en CFVU. Or, la scolarité centrale n'avait pas à disposition toutes les MCC en juillet et certaines sont arrivées fin août – début septembre. Une date limite avait été fixée vendredi dernier mais des demandes de modifications ont encore été transmises suite à cette date. Il n'est pas possible de travailler dans ces conditions. Elle annonce donc que les MCC transmises trop tardivement ne seront pas votées en CFVU et ce sont donc les MCC de l'année précédente qui s'appliqueront.

Marie-Christine MICHAUD comprend que des intervenants extérieurs soient contactés au dernier moment mais ce sont les titulaires qui décident du projet pédagogique d'une formation. Elle souhaite savoir s'il est possible de définir les MCC avec une certaine flexibilité. Par ailleurs, il faudrait que les modifications de MCC en plein été restent un phénomène à la marge.

Raphaël RENEAU explique que les enseignants-chercheurs contractuels changent d'une année sur l'autre et sont libres de déterminer leurs modalités d'évaluation.

Marie-Christine MICHAUD estime que c'est à l'équipe pédagogique en place de déterminer que tel cours est évalué de telle façon.

Raphaël RENEAU pense que les enseignants-chercheurs contractuels ont la liberté de choisir le contenu de leur formation et leurs MCC.

Catherine KERBRAT-RUELLAN comptabilise 198 bordereaux de MCC à l'UBS, ce qui n'est pas raisonnable pour les collègues de la scolarité centrale qui ne sont pas à l'abri d'erreurs et donc de recours. Par ailleurs, avoir autant de changements tardifs dans les MCC signifie que les étudiants ne connaissent pas les MCC lorsqu'ils débutent les cours. Elle propose de mettre en place un groupe de travail sur les MCC, auquel seront associés les étudiants, afin d'aboutir à une simplification du process. Le principal, dans le cadre des MCC, est que l'étudiant sache comment il sera évalué.

Cécile LEROUTIER prend l'exemple de la licence Lettres Modernes où l'équipe pédagogique informe les étudiants dès la L1 comment ils seront évalués durant les trois années de licence, ce qui est beaucoup plus rassurant pour les étudiants.



Valentin LEGROS indique que les étudiants de L1 et de L2 Droit ont globalement connaissance des MCC en début d'année mais il faut aussi savoir que certains enseignants ne donnent pas d'indications sur l'évaluation avant la moitié du semestre, et les étudiants doivent s'adapter. Tout dépend de l'enseignant en réalité.

Raphaël RENEAU suggère que les MCC soient allégées, sans forcément entrer dans le détail. Il sait que certaines universités travaillent de cette façon, ce qui permettrait de ne pas modifier constamment les MCC.

Catherine KERBRAT-RUELLAN s'interroge aussi sur des modifications d'intitulés de cours qui ne sont pas forcément justifiées. En tout état de cause, un travail portera sur ce point précis.

Stéphanie TISSIER rappelle que les équipes doivent se diriger de plus en plus vers l'approche par compétences, ce qui suppose des innovations pédagogiques, y compris en matière d'évaluation. C'est la raison pour laquelle elle préconise davantage de souplesse dans la rédaction.

Catherine KERBRAT-RUELLAN imagine que les membres de la CFVU ont examiné avec attention l'ensemble des 198 bordereaux de MCC et indique que certains services présentent les MCC 2024-25 des formations suivantes :

- Service de Formation Professionnelle et d'alternance : MCC du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires option Littéraire (DAEU A) et option Scientifique (DAEU B) - reconduction des MCC 2023/24
- Centre de Langues : MCC des diplômes d'université Études Françaises et Passerelle
- Scolarité centrale : MCC des activités d'ouverture

Il est procédé au vote.

Décompte des votes :			
Membres en exercice :	31	Pour :	27
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	10	Abstentions :	0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité les modalités de contrôle des connaissances des formations de l'UBS pour l'année universitaire 2024-25 pour l'ensemble des 7 composantes de l'UBS (SSI, LLSHS, DSP, IAE, IUT Lorient-Pontivy, IUT Vannes, ENSIBS) et des services (scolarité centrale, service de formation professionnelle et alternance et centre de langues).

Délibération n° 53-2024

3.3 Modalités de contrôle des connaissances des formations de l'UBS ouvertes avec des partenaires pour l'année universitaire 2024-25

Catherine KERBRAT-RUELLAN dresse la liste des partenaires de l'UBS : Facultés libres de l'Ouest – UCO - Lycée le Ménimur - INSPE - Partenariats internationaux avec le Qatar et Madagascar - Tetranergy - GIP campus Esprit - Redon - École nationale de la voile et des sports nautiques (ENVSN).

Il est procédé au vote.

Décompte des votes :			
Membres en exercice :	31	Pour :	27
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	10	Abstentions :	0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité les modalités de contrôle des connaissances des formations de l'UBS ouvertes avec des partenaires pour l'année universitaire 2024-25.

Délibération n° 54-2024

3.4 Modalités de contrôle des connaissances des formations en santé pour l'année universitaire 2024-25 : licence sciences pour la santé et unités d'enseignement option Santé dans le cadre des licences avec Option Accès Santé (LAS) pour les composantes DSP, IAE, SSI et LLSHS

Catherine KERBRAT-RUELLAN rappelle que l'UBS est engagée dans une expérimentation avec l'Université de Rennes, l'Université Rennes 2 et l'École des hautes études en santé publique (EHESP). Des Instituts de Formation Pharmacie Santé (IFPS) sont présentes sur les campus de Pontivy, Vannes et Lorient et abritent des formations aux soins infirmiers qui rentrent dans une démarche d'universitarisation, c'est-à-dire de délivrance d'une licence. Les trois universités se sont associées pour co-accréditer une licence en Sciences pour la santé qui a ouvert à la rentrée universitaire 2022-23. Un



travail sur la rédaction d'une convention est également mené en partenariat avec la Région Bretagne, et sur les services apportés aux étudiants.

Par ailleurs, dans le cadre des Licences avec option Accès Santé (LAS), un enseignement spécifique est dispensé en ligne en partenariat avec l'UBO pour le site lorientais et l'Université de Rennes pour le site vannetais. Il s'agit d'une Unité d'Enseignement (UE) dont les cours s'étaleront sur l'année. Cette UE est proposée aux étudiants inscrits en :

- L1 à L3 pour toutes les mentions de licence des UFR LLSHS et DSEG,
- L1 à L3 pour les mentions de licence suivantes de l'UFR SSI : licence mention Physique (Lorient) ; licence mention sciences des systèmes communicants (Lorient) ; licence mention Sciences de la Vie et de la Terre (Lorient et Vannes) ; licence mention Mathématiques (Vannes) ; licence mention Informatique (Vannes)

Son évaluation aura lieu au terme des enseignements, en milieu d'année universitaire. Cours, épreuves, jurys seront assurés par les universités partenaires (UBO/UR). Cette UE fait partie intégrante de la maquette de formation en L1 pour toutes les formations du site vannetais (en partenariat avec Rennes). Pour les étudiants inscrits en L2 ou L3 de ces mêmes mentions ainsi que pour les étudiants inscrits en L1 à Lorient, cette UE n'entre pas dans la validation des années de formation du cursus de licence dans lequel les étudiants sont engagés (ne seront donc pris en compte ni notes, ni crédits). Les étudiants validant cette UE se verront attribuer 10 ECTS supplémentaires.

Catherine KERBRAT-RUELLAN en profite pour indiquer que le Vice-président « Formations en santé » va rencontrer les partenaires engagés dans le dispositif pour discuter d'éventuelles évolutions dans les années à venir.

Dorothee GOUROND EVEN est ravie qu'un vice-président ait été désigné pour les formations en santé puisque la BU rencontre énormément de difficultés pour renseigner les étudiants engagés dans ces parcours. Il faut en effet savoir que les ressources électroniques proviennent de Rennes, Brest, Lorient, Vannes, etc.

Il est procédé au vote.

Décompte des votes :			
Membres en exercice :	31	Pour :	27
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	10	Abstentions :	0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité les Modalités de contrôle des connaissances des formations en santé pour l'année universitaire 2024-25 : licence sciences pour la santé et unités d'enseignement option Santé dans le cadre des licences avec Option Accès Santé (LAS) pour les composantes DSP, IAE, SSI et LLSHS.

Délibération n° 55-2024

3.5 Application de la procédure de valorisation de l'engagement dans les composantes IUT de Vannes et LLSHS à compter de l'année universitaire 2024-25

Catherine KERBRAT-RUELLAN informe que le conseil d'institut de l'IUT de Vannes a approuvé la reconnaissance de l'engagement étudiant en juin 2023 mais une erreur de syntaxe s'est glissée concernant la forme que pouvait prendre cet engagement :

- attribution de points de bonus calculés sur la moyenne des blocs de compétences du semestre pair ;
- aménagement d'études (changement de groupe TD, aménagement de la durée) ;
- dispense d'épreuve ressource, stage ou SAE

La note du bloc de compétence étant calculée sur l'année et non pas au semestre, il est proposé à la CFVU de supprimer la partie soulignée ci-dessus. Par conséquent, la valorisation de l'engagement étudiant pourra prendre les formes suivantes :

- attribution de points de bonus calculés sur la moyenne des blocs de compétences ;
- aménagement d'études (changement de groupe TD, aménagement de la durée) ;
- dispense d'épreuve ressource, stage ou SAE

Par ailleurs, Catherine KERBRAT-RUELLAN indique que le conseil d'UFR LLSHS a adopté le dispositif en l'état à ceci près qu'il réserve la gratification en points aux étudiant.es dont la moyenne de l'année est supérieure à 10. Libre aux jurys d'octroyer des « points jurys » permettant d'atteindre le 10 déclenchant l'octroi des 0,3 point de bonus et 0,5 pour deux engagements et plus

Valentin LEGROS aimerait savoir si ce déclenchement de points est possible dans les autres composantes.



Delphine LE GALL répond que les IUT et l'UFR LLSHS sont dans le dispositif de valorisation de l'engagement étudiant tel qu'il a été adopté au mois de juin mais pas les autres composantes.

Clément LAJOUX souhaite savoir si cet octroi de points doit faire l'objet d'une demande.

Delphine LE GALL identifie deux campagnes de demande de valorisation de l'engagement étudiant. La première est en cours et va jusqu'au 30 septembre. Elle est surtout valable pour les étudiants qui ont déjà un engagement. La seconde campagne se tiendra début janvier jusqu'au 31 mai, pour les étudiants qui auront pris un engagement au cours du semestre. Des heures et un type d'engagement sont à respecter. Pour l'engagement associatif, il faut notamment faire partie du bureau de l'association. Pour les emplois étudiants, il faut pouvoir justifier d'un certain nombre d'heures de travail. La reconnaissance peut prendre la forme de points bonus, d'aménagements d'études et d'aménagements de groupes de TD. Dans le cursus, la valorisation peut aussi se faire sous la forme d'une AO Engagement. Tous les formulaires sont disponibles au téléchargement sur le site de l'UBS.

Il est procédé au vote.

Décompte des votes :		
Membres en exercice :	31	Pour : 27
Membres présents :	17	Contre : 0
Membres représentés :	10	Abstentions : 0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité l'application de la procédure de valorisation de l'engagement dans les composantes IUT de Vannes et LLSHS à compter de l'année universitaire 2024-25.

Délibération n° 56-2024

IV. Avis

4.1 DSP : demande d'accréditation d'une licence professionnelle mention « Activités juridiques : métiers du droit privé » à compter de l'année universitaire 2025-26

Marie LAFARGUE informe que la Faculté de Droit et Science Politique (DSP) a engagé en 2022 une réflexion sur la professionnalisation de son offre de formation, prenant acte du processus d'auto-évaluation HCERES, de la stratégie de l'UBS visant à développer la formation professionnelle au moyen de l'alternance, du constat par les équipes pédagogiques des difficultés rencontrées par certains étudiants pour valider la licence Droit dans des conditions leur permettant d'accéder à un master, de l'intérêt des étudiants pour les formations professionnalisantes ainsi que des comptes rendus du conseil de perfectionnement de la Licence Droit. Elle souhaite ainsi proposer à la rentrée 2025 une Licence professionnelle en Droit.

En septembre 2023, un groupe de travail a été constitué et a consulté des praticiens du droit du territoire révélant un intérêt pour des profils de juristes de niveau intermédiaire, notamment de la part des avocats, mandataires et juristes d'entreprises. La consultation des offres d'emplois a permis d'identifier un nombre élevé de demandes en lien avec le droit des sociétés. La consultation du SPOT a révélé que les diplômés de Licence Droit UBS expriment un besoin de plus de pratique, de professionnalisation, de stage.

Tenant compte de l'environnement académique local et régional, des caractéristiques et besoins du territoire morbihannais ainsi que des ressources humaines actuellement disponibles, la faculté DSP souhaite proposer une Licence professionnelle « Activités juridiques : métiers du droit privé », cette formation n'étant actuellement proposée que par 4 établissements d'enseignement supérieur français (5 accrédités), aucun ne se situant sur le territoire breton.

La création d'une LP requiert une accréditation ministérielle, subordonnée à l'approbation du projet par l'établissement. La LP présenterait les caractéristiques suivantes :

- Une LP relevant de la mention « Activités juridiques – métiers du droit privé »
- Ouverture en septembre 2025 à niveau bac +3 ; celle-ci pourrait ensuite être ouverte au niveau L2, puis L1
- Public visé en septembre 2025 : Accès à Bac + 2, en formation initiale et formation continue
- Formation proposée en apprentissage ou, dans un premier temps, stage long en 3ème année
- Capacité d'accueil : 25 étudiants maximum - Modalité de sélection : sur dossier puis entretien
- Volume horaire prévisionnel de la maquette : 406,5h (217,5h CM + 154,5h TD)
- Compétences visées : compétences disciplinaires en droit privé et compétences extra-disciplinaires en techniques comptables et facturation, gestion des ressources humaines, informatique ...
- Equipe pédagogique pressentie : Participation d'au moins 5 enseignants-chercheurs en droit privé (section 01)

Direction de l'Enseignement

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient • Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



La maquette présentée en blocs de connaissances et compétences et en matières est finalisée et le modèle économique a été évalué par le contrôle de gestion de l'UBS. Un partenariat avec l'Association française des juristes d'entreprise est en cours de finalisation et le Conseil de département Droit, dans sa séance du 10 juillet 2024, a approuvé la proposition du groupe de travail, à l'unanimité moins deux abstentions.

Catherine KERBRAT-RUELLAN précise que ce projet, qui permet de diversifier l'offre de formation au sein de la Faculté DSP, est soutenu par la gouvernance.

Il est procédé au vote.

Décompte des votes :			
Membres en exercice :	31	Pour :	24
Membres présents :	16	Contre :	0
Membres représentés :	8	Abstentions :	0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité sur la demande d'accréditation d'une Licence professionnelle Mention « Activités juridiques : métiers du droit privé » à compter de l'année universitaire 2025-2026.

Délibération n° 57-2024

4.2 IUT Lorient-Pontivy : demande d'accréditation d'une licence professionnelle mention « Maintenance et technologie : Systèmes Pluri-techniques » parcours Ingénierie et Maintenance des Systèmes Automatisés (IMSA) à compter de l'année universitaire 2025-26 à Ploërmel

Point reporté. Délibération n° 58-2024

4.3 Faculté DSP et IAE : Diplômes universitaires ouverts en partenariat

Stéphanie TISSIER rappelle qu'un diplôme universitaire est un diplôme propre à l'établissement à l'inverse d'une licence et d'un master qui sont des diplômes d'État délivrés par le ministère. Les diplômes universitaires (DU) s'adressent à des publics en reconversion ou des publics qui souhaitent développer leurs compétences dans un domaine spécifique.

Du fait de la création de l'institut de management et de la transformation de la faculté DSEG en faculté DSP, les conventions concernant 3 DU ouverts avec les partenaires ont été renégociées :

- DU « Accompagner la Performance Humaine par le Coaching » (IAE) en partenariat avec l'École Nationale de la Voile et des Sports Nautiques (ENSVN) change d'intitulé et devient « accompagner de la performance humaine ». Pour 2024/25, ce DU ouvre même si le seuil de rentabilité (11 étudiants) n'est pas atteint (7-8 étudiants) eu égard aux enjeux stratégiques du partenariat pour l'établissement (ouverture de la filière STAPS, laboratoires de recherche...).
- DU Administration territoriale (DSP) est inchangé. Partenariat avec le CDG 56.
- DU Ingénierie patrimoniale du chef d'entreprise (DSP) n'ouvrira pas en 2024/25.

Pour le DU Organiser la Cyberdéfense des TPE, PME, Organismes Publics et Privés (ENSIBS), le partenariat a été renouvelé dans les mêmes conditions que pour l'année 2024/25. Pour chaque diplôme, une analyse a été réalisée par le contrôle de gestion.

Il est procédé au vote.

Décompte des votes :			
Membres en exercice :	31	Pour :	27
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	10	Abstentions :	0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité sur les diplômes universitaires ouverts en partenariat pour l'année universitaire 2024-25.

Délibération n° 59-2024



4.4 ENSIBS : Tarif pour le 2ème passage de la certification Le Robert pour l'année universitaire 2024-25

Catherine KERBRAT-RUELLAN explique que les élèves ingénieurs de l'ENSIBS ont besoin d'avoir une certification en français. L'ENSIBS travaillait avec la certification Voltaire jusqu'à la fin de l'année universitaire précédente et travaille dorénavant avec Le Robert. Les tarifs sont les suivants :

- Tarif pour le premier passage de la certification Le Robert lors du cursus à l'école : GRATUIT.
- Tarif pour une session de rattrapage si l'absence est justifiée aux sessions précédentes : GRATUIT.
- Tarif pour une session de rattrapage dans les autres cas dans le cadre d'une session d'examen organisée par l'école :
 - o 60 € TTC pour le passage de la certification Le Robert ;
 - o 78 € TTC pour le passage de la certification Le Robert et un accès à la plateforme d'entraînement Orthodidacte.

Clément LAJOUX s'interroge sur les raisons pour lesquelles ce test serait gratuit pour le premier passage et payant pour la session de rattrapage.

Elena LEROUX répond que la composante ne dispose pas des moyens financiers pour payer un deuxième passage.

Catherine KERBRAT-RUELLAN ajoute que la disposition prise par l'ENSIBS rejoint la disposition prise par le Centre de Langues, c'est-à-dire que les étudiants qui souhaitent passer une certification en langues peuvent le faire et ce premier passage est alors pris en charge par l'UBS. Toutefois, si l'étudiant ne valide pas un niveau nécessaire lors du premier passage, il doit s'acquitter d'un tarif préférentiel lors du second passage. Par ailleurs, les étudiants de l'ENSIBS ont accès à la plateforme Orthodidacte pendant l'année pour préparer le passage de la certification.

Corentin LETORT croit savoir que cette certification n'est pas demandée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) et il se questionne donc sur son intérêt.

Elena LEROUX explique que de nombreuses écoles d'ingénieur demandent dorénavant une certification en langue française car le niveau des élèves en français a chuté ces dernières années.

Cécile LEROUTIER souhaite savoir s'il est possible de diminuer le tarif proposé.

Elena LEROUX répond que ce n'est pas possible car le tarif est négocié par l'organisme Le Robert. Il faut savoir que c'est tout de même la moitié du tarif classique.

Catherine KERBRAT-RUELLAN informe que 15 étudiants de l'ENSIBS se sont retrouvés dans la situation de devoir repasser la certification Voltaire l'année dernière.

Corentin LETORT a connaissance d'étudiants qui n'ont pas obtenu la certification Voltaire malgré deux passages. Il aimerait savoir si ces étudiants ont la possibilité de passer la certification Le Robert.

Elena LEROUX indique que ces étudiants peuvent choisir de repasser la certification Voltaire ou de passer la certification Le Robert en tant que candidat externe.

Delphine LE GALL souhaite savoir si les étudiants en situation de handicap « DYS » sont dispensés de certification.

Elena LEROUX explique que ces étudiants doivent se signaler auprès de la médecine préventive et l'ENSIBS élabore alors un contrat d'adaptation. Ils peuvent s'entraîner sur la plateforme mais sont dispensés de certification.

Il est procédé au vote.

Décompte des votes :			
Membres en exercice :	31	Pour :	19
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	10	Abstentions :	8

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable sur le tarif de l'ENSIBS pour la certification Le Robert pour l'année universitaire 2024-25.

Délibération n° 60-2024

4.5 Réinscription des élèves-ingénieurs en 5ème année à titre gracieux pour pouvoir finaliser leurs études

Catherine KERBRAT-RUELLAN indique que quelques élèves-ingénieurs réalisent chaque année une mobilité académique d'une année à l'étranger dans le cadre d'un double-diplôme. Cette mobilité allonge la durée de leurs études et il ne leur est pas possible de réaliser leur stage de fin d'études avant la date du 31 août de l'année universitaire. Un



étudiant ne peut pas être en stage s'il n'est pas régulièrement inscrit dans une formation. Par conséquent, afin de permettre à ces étudiants de réaliser leur stage de fin d'études entre le 31 août et le 31 décembre suivant leur inscription en 5ème année de titre d'ingénieur, il est demandé à la CFVU de se prononcer sur une réinscription l'année universitaire suivante sans versement de droits d'inscription.

Tahar LOULOU s'interroge sur le nombre d'étudiants concernés.

Elena LEROUX comptabilise 4-5 élèves chaque année.

Il est procédé au vote.

Décompte des votes :			
Membres en exercice :	31	Pour :	27
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	10	Abstentions :	0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité sur la réinscription des élèves-ingénieurs en 5ème année à titre gracieux pour pouvoir finaliser leurs études.

Délibération n° 61-2024

5 Questions diverses

- **Possibilité de dispense d'assiduité pour les étudiants en réorientation**

Raphaël RENEAU aimerait savoir s'il est possible de prévoir une nouvelle dérogation pour obtenir une dispense d'assiduité pour les étudiants en réorientation, outre le sportif de haut-niveau, l'artiste de haut-niveau et le contrat professionnel. Ces étudiants pourraient conserver leurs bourses et faire des stages dans le cadre de leur réorientation.

Angéline GREGOIRE explique que des universités utilisent la césure pour tous les projets de réorientation, ce qui est sécurisant pour l'étudiant car il conserve son statut d'étudiant. Il faudrait pouvoir mettre en place un cadre dérogatoire pour ces étudiants en acceptant des césures en dehors des campagnes habituelles.

Catherine KERBRAT-RUELLAN propose de regarder ce qu'il est possible de mettre en place réglementairement.

- **Paiement des frais d'inscription par les doctorants**

Noluenn CHAUVIN indique que les représentants des doctorants ont interpellé la Commission de la Recherche au sujet de l'étalement des droits d'inscription liés à Apogée. Ils souhaiteraient pouvoir payer en plusieurs fois. Il faut savoir que les doctorants ne sont inscrits qu'à compter de mi-septembre dans Apogée et n'ont pas accès au paiement en trois fois.

Anne-Sophie LE MOING répond qu'il est possible de payer jusqu'au 6 octobre 2024 pour une inscription en ligne. La scolarité centrale applique simplement les consignes de l'agence comptable.

- **Carte internationale étudiante**

Noluenn CHAUVIN évoque les doctorants français en mobilité internationale et suggère de les faire bénéficier de la carte internationale étudiante étant donné qu'ils sont régulièrement amenés à voyager pendant leur doctorat.

Catherine KERBRAT-RUELLAN fera remonter la question à Anne ELAIN.

Anne-Sophie LE MOING annonce qu'un devis sera demandé pour fournir la carte européenne aux étudiants à partir de la rentrée prochaine. D'autres établissements se sont lancés dans ce processus et il semble que les services fournis soient encore assez restreints.

- **Accès au restaurant universitaire des doctorants étrangers en mobilité entrante**

Noluenn CHAUVIN révèle que les doctorants étrangers en mobilité entrante au sein des laboratoires qui ne sont pas inscrits à l'UBS n'ont pas accès au restaurant universitaire.

Catherine KERBRAT-RUELLAN fera également remonter la question à Anne ELAIN.

- **Création d'un centre de mobilité internationale**

Noluenn CHAUVIN souhaite savoir si la création d'un centre de mobilité internationale à l'UBS est en discussion.

Catherine KERBRAT-RUELLAN fera remonter la question à Morag CHAMPY-MC LEAN.



- **Situation de parkings de l'UBS**

Cécile LEROUTIER signale que la situation est devenue catastrophique au niveau des parkings sur les sites de Vannes et Lorient. Le covoiturage pourrait éventuellement être valorisé pour limiter le nombre de voitures.

Catherine KERBRAT-RUELLAN annonce qu'un projet autour de la mobilité est en réflexion pour faire en sorte que les étudiants et les personnels qui résident à moins de 5km des campus puissent venir à l'UBS sans leur voiture. L'objectif n'est pas de construire plus de parkings mais de proposer des solutions alternatives.

- **Lieux de stockage pour les associations étudiantes**

Cécile LEROUTIER observe qu'il n'existe pas réellement d'espaces sécurisés dans lesquels les associations pourraient stocker leur matériel.

Catherine KERBRAT-RUELLAN reconnaît que cette question des lieux de vie pour les étudiants n'est pas nouvelle et il faut continuer à y travailler.

Delphine LE GALL souligne que différents locaux ont été attribués aux associations dont un à la Faculté SSI pour l'épicerie solidaire, un à la Faculté LLSHS pour une association en charge de l'information et de la presse et un à Vannes au niveau de la maison des associations avec des casiers fermés à clé. Une dizaine de casiers ont également été installés à la Faculté SSI de Lorient, et les associations doivent faire la demande d'une clé pour y déposer leur matériel.

- **Forte fréquentation des locaux à l'ENSIBS**

Thomas POULAIN note que de nombreux étudiants de diverses facultés viennent au sein des locaux de l'ENSIBS depuis le début de l'année par manque de places, ce qui peut poser des problèmes en termes d'accès à des prises électriques.

Catherine KERBRAT-RUELLAN indique que la livraison du nouveau bâtiment de l'ENSIBS est prévue pour l'année 2026, ce qui devrait désengorger les locaux actuels.

Elena LEROUX ajoute que les locaux de l'ENSIBS ne sont pas conçus pour accueillir davantage d'étudiants.

Catherine KERBRAT-RUELLAN en a bien conscience mais n'a pas de solution dans l'immédiat.

Dorothée GOUROND EVEN précise que tous les étudiants sont les bienvenus à la BU durant les interours, d'autant qu'elle possède de nombreuses prises électriques.

Claire SALLIC signale que la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) et le budget participatif peuvent être mobilisés pour aménager des lieux de vie étudiants.

Catherine KERBRAT-RUELLAN estime que ces sujets devront typiquement être travaillés avec les vice-président.es étudiant.es.

- **Activité d'ouverture TEDS (Transition Écologique pour un Développement Soutenable)**

Lou-Ann MITRECE signale que des étudiants de licence ont eu une AO (AO TEDS) qui leur a été imposée au second semestre, ce qui les empêche de suivre une AO proposée à l'année.

Catherine KERBRAT-RUELLAN explique qu'un certain nombre de formations ont accepté de se lancer dans cette expérimentation. Elle doit organiser prochainement plusieurs réunions au sujet de cette AO qui devrait théoriquement être imposée à l'ensemble des étudiants de licence 2 à partir de la rentrée 2025. Une évaluation de cette expérimentation reste à effectuer.

La vice-présidente lève la séance à 16h30.

La prochaine réunion est fixée le jeudi 5 décembre 2024 à 14H à Vannes.

La présidente,
Virginie DUPONT

